

LIVRET IAS NIVEAU 1



Capacité
Professionnelle
IAS Niveau 1 (150
heures)

Statut
intermédiaire
d'assurance
Courtier en
assurance

IAS NIVEAU 1

MODALITÉ D'ACCÈS : Les inscriptions se font par mail à conseiller@venusconsulting.fr ou en ligne sur notre site. Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance. Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

Pour les personnes en situation de handicap souhaitant réaliser une formation en e-learning : Nous vous invitons à prendre contact avec notre référent handicap (conseiller@venusconsulting.fr) afin de déterminer les formations accessibles.

**LIVRET DE STAGE IAS NIVEAU 1**

Capacité Professionnelle IAS Niveau 1 (150 heures)

Statut courtier en assurance

**OBJECTIFS VISÉS**

Compétences techniques sur les différentes opérations d'assurance (assurance de personnes, assurance vie et capitalisation, assurance de biens et de responsabilités).

Répondre aux exigences du livret formation posées par la loi pour les Courtiers en Assurance (délivrance du livret niveau I)

PUBLIC

Tout public souhaitant exercer la profession courtier en assurance

PRÉREQUIS

Aucun

COMPÉTENCES ACQUISES

Délivrance d'un Livret de formation IAS NIVEAU 1 conforme à la Loi et reconnue par les organismes et autorités de tutelles (ORIAS, ACPR) et permettant de justifier le statut courtier en assurances niveau 1 et d'accéder au Registre de l'ORIAS.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

E-Learning

DURÉE

150 HEURES

PROGRAMME

UNITÉ 1 : LES SAVOIRS GÉNÉRAUX**1.1 La présentation du secteur de l'assurance**

- 1. 1. 1 Données macro-économiques sur l'assurance.
- 1. 1. 2 Les rôles de l'assurance et de la réassurance.
- 1. 1. 3 Le marché européen de l'assurance.

1.2 Les entreprises d'assurances

- 1. 2. 1 Les différentes formes d'entreprises.
- 1. 2. 2 L'agrément, le retrait d'agrément, le transfert de portefeuille, la liquidation.

1.3 L'opération d'assurance

- 1. 3. 1 Définition.
- 1. 3. 2 Bases techniques : appréciation du risque, mutualisation, coassurance, réassurance...
- 1. 3. 3 Mécanismes juridiques : assurance cumulative, sur-assurance, sous-assurance, règle proportionnelle...
- 1. 3. 4 Mécanismes de détermination de la prime / cotisation.
- 1. 3. 5 Les marchés publics

1.4 Les différentes catégories d'assurance

- 1. 4. 1 Assurances de personnes / assurances de biens et de responsabilité.
- 1. 4. 2 Assurances individuelles / assurances collectives.
- 1. 4. 3 Assurances obligatoires / assurances facultatives.
- 1. 4. 4 Assurances à caractère indemnitaire / assurances à caractère forfaitaire.
- 1. 4. 5 Assurances gérées en répartition / assurances gérées en capitalisation.

UNITÉ 1 LES SAVOIRS GÉNÉRAUX (suite)**1.5 L'intermédiation en assurance**

- 1. 5. 1 Le champ d'application de la réglementation.
- 1. 5. 2 Les différentes catégories d'intervenants dans l'intermédiation.
- 1. 5. 3 Les conditions d'accès et d'exercice de l'activité d'intermédiation.
- 1. 5. 4 La responsabilité des intermédiaires.
- 1. 5. 5 La libre prestation de services et le libre établissement.
- 1. 5. 6 Le contrôle et les sanctions.
- 1. 5. 7 Les modes de distribution réglementés.

1.6 La relation avec le client

- 1. 6. 1 Les informations à donner au client : information précontractuelle, information contractuelle, informations à produire par l'intermédiaire.
- 1. 6. 2 Le conseil adapté, la formalisation, le suivi du client.
- 1. 6. 3 La survenance et la gestion de l'événement garanti.
- 1. 6. 4 La protection du consommateur.
- 1. 6. 5 Les modes de règlement des litiges.
- 1. 6. 6 La déontologie.

1.7 La lutte contre le blanchiment

- 1. 7. 1 La vérification d'identité.
- 1. 7. 2 La déclaration de soupçon.
- 1. 7. 3 Les procédures internes.





VENUS CONSULTING

LIVRET DE STAGE IAS NIVEAU 1

Capacité Professionnelle IAS Niveau 1 (150 heures)

Statut courtier en assurance



OBJECTIFS VISÉS

Compétences techniques sur les différentes opérations d'assurance (assurance de personnes, assurance vie et capitalisation, assurance de biens et de responsabilités).

Répondre aux exigences du livret formation posées par la loi pour les Courtiers en Assurance (délivrance du livret niveau I)

PUBLIC

Tout public souhaitant exercer la profession courtier en assurance

PRÉREQUIS

Aucun

COMPÉTENCES ACQUISES

Délivrance d'un Livret de formation IAS NIVEAU 1 conforme à la Loi et reconnue par les organismes et autorités de tutelles (ORIAS, ACPR) et permettant de justifier le statut courtier en assurances niveau 1 et d'accéder au Registre de l'ORIAS.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

E-learning

DURÉE

150 HEURES

PROGRAMME

UNITÉ 2 : LES ASSURANCES DE PERSONNES : INCAPACITÉ, INVALIDITÉ, DÉCÈS, DÉPENDANCE ET SANTÉ

2. 1 L'assurance contre les risques corporels (incapacité-invalidité-décès)

- 2. 1. 1 Les règles de la sécurité sociale.
- 2. 1. 2 Les conditions de souscription et de tarification.
- 2. 1. 3 Les garanties et les exclusions.
- 2. 1. 4 Les prestations et leur règlement.

2. 2 La dépendance

- 2. 2. 1 Le risque dépendance : notion, caractéristiques.
- 2. 2. 2 Les conditions de souscription et de tarification.
- 2. 2. 3 Les garanties et leurs limites.
- 2. 2. 4 Les prestations et leur règlement.
- 2. 2. 5 Les services à la personne et les prestations d'assistance.

2. 3 L'assurance complémentaire santé

- 2. 3. 1 L'articulation de l'assurance maladie obligatoire et de l'assurance maladie complémentaire.
- 2. 3. 2 Les contrats responsables.
- 2. 3. 3 Les conditions de souscription et de tarification.
- 2. 3. 4 Les garanties et les exclusions.
- 2. 3. 5 Les prestations.
- 2. 3. 6 Les modes de règlement

UNITÉ 3 : LES ASSURANCES DE PERSONNES : ASSURANCES VIE ET CAPITALISATION

3. 1. La prise en compte des besoins

- 3. 1. 1 Les composantes du patrimoine.
- 3. 1. 2 Les régimes matrimoniaux et successoraux.
- 3. 1. 3 Les régimes obligatoires de retraite, la retraite complémentaire et sur complémentaire.

3. 2. Les principales catégories de contrats

- 3. 2. 1 Assurances en cas de vie / assurances en cas de décès / assurances mixtes.
- 3. 2. 2 Contrats en euros et contrats en unités de compte.

3. 3 Les spécificités

- 3. 3. 1 La souscription du contrat.
- 3. 3. 2 Le paiement de la cotisation.
- 3. 3. 3 Le règlement des prestations.
- 3. 3. 4 La fiscalité.

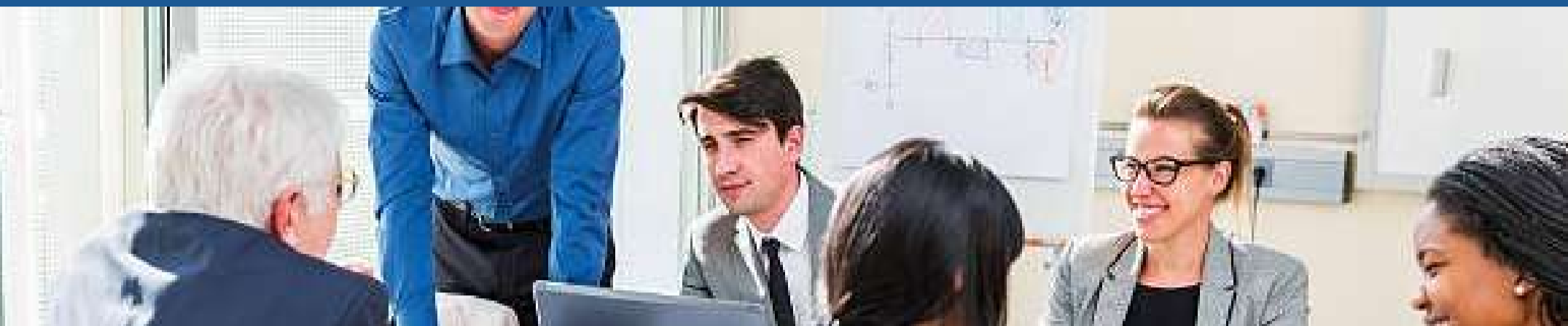


VENUS CONSULTING

LIVRET DE STAGE IAS NIVEAU 1

Capacité Professionnelle IAS Niveau 1 (150 heures)

Statut courtier en assurance



OBJECTIFS VISÉS

Compétences techniques sur les différentes opérations d'assurance (assurance de personnes, assurance vie et capitalisation, assurance de biens et de responsabilités).

Répondre aux exigences du livret formation posées par la loi pour les Courtiers en Assurance (délivrance du livret niveau I)

PUBLIC

Tout public souhaitant exercer la profession courtier en assurance

PRÉREQUIS

Aucun

COMPÉTENCES ACQUISES

Délivrance d'un Livret de formation IAS NIVEAU 1 conforme à la Loi et reconnue par les organismes et autorités de tutelles (ORIAS, ACPR) et permettant de justifier le statut courtier en assurances niveau 1 et d'accéder au Registre de l'ORIAS.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

E-learning

DURÉE

150 HEURES

PROGRAMME

UNITÉ 4 : LES ASSURANCES DE PERSONNES : LES CONTRATS COLLECTIFS

4. 1 L'assurance de groupe

- 4. 1. 1 Définition.
- 4. 1. 2 Caractère obligatoire ou facultatif de l'adhésion.
- 4. 1. 3 Information due à l'adhérent.
- 4. 1. 4 Tarification et paiement des cotisations.
- 4. 1. 5 Paiement des prestations.
- 4. 1. 6 Spécificités de l'assurance emprunteur.

4. 2 Contrats collectifs au profit des salariés

- 4. 2. 1 Conditions de mise en place du contrat.
- 4. 2. 2 Contrats de prestations complémentaires de retraite.
- 4. 2. 3 Contrats de prévoyance complémentaire.
- 4. 2. 4 Régime fiscal et social des cotisations et prestations.

UNITÉ 5 : ASSURANCES DE BIENS ET DE RESPONSABILITÉ

5. 1 L'appréciation et la sélection du risque

- 5. 1. 1 L'identification des besoins.
- 5. 1. 2 L'appréciation des risques encourus.
- 5. 1. 3 Les critères d'acceptation d'un risque.
- 5. 1. 4 La prévention et la protection.

5. 2 Les différents types de contrats

- 5. 2. 1 L'assurance automobile.
- 5. 2. 2 Les multirisques « standards ».
- 5. 2. 3 Les assurances de responsabilité civile.
- 5. 2. 4 La protection juridique.
- 5. 2. 5 L'assistance.

5. 3 Les assurances des risques d'entreprises

- 5. 3. 1 La responsabilité civile des mandataires sociaux.
- 5. 3. 2 Les risques industriels.
- 5. 3. 3 La responsabilité civile professionnelle.
- 5. 3. 4 Les pertes d'exploitation.

5. 4 La présentation des garanties et la tarification

5.5 La vie du contrat

- 5. 5. 1 Le paiement des cotisations.
- 5. 5. 2 Le règlement des sinistres.

MODALITÉS D'EXAMEN

L'évaluation de la formation prendra la forme d'un QCM de 100 questions.

La durée totale d'évaluation est de 2 heures. En cas d'échec (soit moins de 70% de bonnes réponses), une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.





LIVRET DE STAGE IAS NIVEAU 1

Capacité Professionnelle IAS Niveau 1 (150 heures)

Statut courtier en assurance



PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

Public visé : Toute personne souhaitant obtenir la capacité professionnelle pour exercer en tant que intermédiaire en assurance

Prérequis : Aucun prérequis nécessaire. Une bonne maîtrise de l'environnement numérique est recommandée.

ORGANISATION DE LA FORMATION

- Le programme de formation IAS Niveau 1 représente un volume horaire d'enseignement de 150 heures en e-learning ou blended learning (e-learning + visioconférence)
- Accès en ligne à une plateforme interactive pour un apprentissage à distance.
- Visioconférence animée par un formateur expert en assurance

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée via un environnement numérique pédagogique intégrant :

- Supports pédagogiques interactifs.
- Études de cas et exercices d'accompagnement.
- Accès à une plateforme e-learning.

Pour mieux s'adapter aux contraintes professionnelles, cette formation est entièrement accessible en ligne. L'apprenant reçoit un lien de connexion sécurisé par email, l'invitant à confirmer son identité. Aucune installation de logiciel spécifique n'est requise, un ordinateur connecté à Internet suffit.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN ŒUVRE ET SUIVI

- Contrôles de connaissances à la fin de chaque module.
- Validation des acquis par exercices pratiques et QCM.
- Temps de connexion suivi et validé par le responsable pédagogique.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- Direction Pédagogique : Responsable pédagogique attitré.
- Intervenants : formateurs experts en assurance

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM final par module permettra d'attester de l'acquisition des compétences requises pour l'exercice de l'intermédiation en assurance.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur pédagogique assure :

- Le suivi et l'accompagnement de l'apprenant.
- L'évaluation des progrès et la mise en place de correctifs si nécessaire.
- Une assistance continue durant le parcours d'apprentissage.

Tuteur	Monsieur LE TUTEUR - Le service pédagogique de VENUS CONSULTING, expert conseiller : conseiller@venusconsulting.fr
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé etc....)
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine du lundi au vendredi de 9h30-12h et de 14h-17h30
Dispositifs mis en place d'accès à la documentation pédagogique	L'apprenant est invité à se connecter à la plateforme de formation en ligne par email contenant un lien personnel sécurisé permettant l'accès à la plateforme d'enseignement à distance.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable)